



DIEPAT/23-958-1491 du 27/02/2023

**APPEL A CANDIDATURES - DIRECTEUR(TRICE) INTER ACADEMIQUE ADJOINT(E) DES
SYSTEMES D'INFORMATION DE LA REGION ACADEMIQUE PACA (ACADEMIES D'AIX-
MARSEILLE ET DE NICE)**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant.

- Directeur (trice) inter académique adjoint (e) des systèmes d'information de la région académique PACA (académies d'Aix-Marseille-et de Nice)

Le poste est localisé à Aix en Provence, rectorat de l'académie Aix-Marseille

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 17 mars 2023 par voie électronique à :

ce.sg@ac-aix-marseille.fr
ce.sgra@region-academique-paca.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Fiche de poste

Directeur (trice) inter académique adjoint (e) des systèmes d'information
de la région académique PACA (académies d'Aix-Marseille et de Nice)

Fonction :	Directeur (trice) Inter Académique adjoint (e) des systèmes d'information des académies d'Aix-Marseille et de Nice	
Catégorie :	A : Ingénieur de de recherche (ITRF) ou contractuels / quotité de travail (100 %)	
Régime indemnitaire :	RIFSEEP Groupe 1 (IFSE annuelle comprise entre 23 500 et 37.500 € selon l'expérience acquise ; NBI : 50 points pour les agents titulaires	
Localisation :	Lieu	Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Place Lucien Paye 13100 Aix en Provence
	Service	Direction Interacadémique des Systèmes d'Information (DIASI)
	Contact	04.42.91.71.21 – ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Contexte de la Direction Inter-Académique des Systèmes d'Information (DIASI)

La Direction Inter académique des Systèmes d'Information (DIASI) de la région académique Provence-Alpes Côte d'Azur a été créée au mois de mars 2020.

Placée sous l'autorité fonctionnelle des recteurs des deux académies et sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de l'académie de Nice, la DIASI rassemble 180 ingénieurs et techniciens (ITRF) répartis sur plusieurs sites de l'académie d'Aix-Marseille et de Nice (rectorats, DSDEN et annexes). Elle est composée de trois départements et de dix-huit pôles (bureaux) pour les missions inter académiques ainsi que de quatre départements pour les missions nationales.

Elle déploie les applicatifs et outils métier délivrés par l'administration centrale, développe les services numériques commandés par les autorités de la région académique et accompagne les usages du système d'information dans les domaines fonctionnels suivants :

- ✓ Environnement numérique de travail des agents administratifs ;
- ✓ Préparation de la rentrée scolaire ;
- ✓ Gestion RH, paie, mouvements ;
- ✓ Gestion des moyens ;
- ✓ Gestion financière ;
- ✓ Examens et concours ;
- ✓ Pilotage académique ;
- ✓ Numérique éducatif ;
- ✓ Téléservices pour les usagers de l'éducation nationale.

La DIASI met en place la politique nationale de sécurisation des systèmes d'information et de leurs données en liaison avec les DPD et les RSSI nationaux et académiques.

La DIASI intègre une équipe études et développement inter académique permettant de réaliser des applications informatiques à la demande des autorités académiques ou des divisions métier de la Région académique.

En favorisant la mutualisation des applications et des outils utilisés par les services métiers, la DIASI est un levier pour la modernisation et l'alignement des métiers dans les académies d'Aix-Marseille et Nice.

Ces développements et mutualisations sont validées, dans le cadre des instances de gouvernance du numérique de la région académique, par le comité de pilotage de la DIASI après instruction préalable par les comités de domaine fonctionnels.

Les missions nationales, installées dans une annexe du Rectorat d'Aix-Marseille, (CRT Hébergement, Pôle National SSI, SIRH développement, IRH Intégration) sont rattachées fonctionnellement à la Direction du Numérique pour l'Éducation et au service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Missions / Activités principales

Sous l'autorité du directeur inter académique, le directeur interacadémique adjoint ou la directrice inter académique adjointe des systèmes d'information exerce, par délégation, son autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels du service, quels que soient leurs lieux d'implantation : définition des objectifs et des missions, organisation du service et suivi des actes de gestion courante de proximité relatifs aux agents du service (évaluation, gestion des congés, ...).

Cadre de la fonction SI, il ou elle a pour principales missions d'assister le directeur dans :

- ✓ La gestion et le pilotage des systèmes d'information des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- ✓ La gestion des équipes des missions nationales en collaboration avec le SEMSIRH et la DNE ;
- ✓ L'animation de la transformation numérique des processus de gestion de la région académique ;
- ✓ Le pilotage de l'alignement des systèmes d'information et de communication des deux académies ;
- ✓ La conduite du développement de nouveaux services régionaux ;
- ✓ L'organisation, la tenue et le suivi de l'ensemble des instances de la gouvernance du numérique de la région académique ;
- ✓ La mise en œuvre du numérique pour l'Éducation au sein des établissements de la région académique PACA, en étroite concertation avec la Direction Régionale Académique au Numérique Éducatif ;
- ✓ La participation aux projets nationaux sous la tutelle opérationnelle de la Direction du Numérique pour l'Éducation (missions nationales).

Il ou elle sait partager de manière étroite avec le directeur et l'équipe de direction constituée en 2021 et conduire les actions définies dans la feuille de route 2022-2023.

Le directeur inter académique et son adjoint ou adjointe accompagnent les enjeux stratégiques et les politiques publiques de l'éducation nationale au sein de la région académique Provence-Alpes-Côte-D'azur et en assurent le portage auprès de leurs collaborateurs pour rendre les services attendus.

Ils exposent les orientations, les choix, les projets à la gouvernance de la région académique, aux directions métiers, aux corps d'inspection, aux chefs d'établissement et aux collectivités territoriales et proposent une feuille de route annuelle.

Dans le contexte d'une direction inter académique déjà constituée et organisée, le directeur inter académique adjoint ou la directrice inter académique adjointe s'attache, auprès du directeur, à maintenir l'esprit d'équipe unifiée mis en place et veille à équilibrer sa présence sur les deux sites.

Il ou elle détient une expertise technique mais présente également, sur la base de son expérience antérieure, de solides capacités managériales, notamment en matière de conduite du changement.

La capacité à faire le lien entre les responsables de la région académique, les responsables des collectivités territoriales et les équipes de la direction interacadémique est essentielle.

L'ensemble de ces missions s'exercent principalement au profit des services métiers des services académiques, des établissements scolaires de chaque académie, des directions des services départementaux de l'éducation nationale et également des services interacadémiques et régionaux de la région académique.

Spécificités du poste

- Le poste nécessite des déplacements fréquents sur les différents sites des académies d'Aix-Marseille et de Nice (rectorats et DSDEN de la région académique).

Compétences / connaissances requises

Connaissances principales :

- Connaissance approfondie du fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, des services académiques, des écoles et des établissements scolaires ;
- Connaissance approfondie de l'architecture des systèmes d'informations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;
- Connaissance approfondie du rôle des collectivités territoriales dans le service public de l'éducation ;
- Connaissance des missions des directions des systèmes d'information académiques et/ou régions académiques ;
- Connaissance des normes de sécurité informatique ;
- Connaissance des domaines liés aux infrastructures informatiques et aux systèmes d'information ;
- Notion de gestion budgétaire et comptable publique (GBCP, des marchés publics et de la chaîne budgétaire et comptable de l'État, en service déconcentré.

Savoir-faire :

- Piloter une activité et des projets.
- Encadrer et animer l'encadrement intermédiaire sur des équipes multi-sites distantes.
- Analyser et gérer les problématiques complexes, accompagner la prise de décision.
- Travailler en équipe.
- Anticiper et faire preuve d'initiative
- Développer l'innovation et la créativité.
- Savoir se positionner en qualité d'adjoint

Savoir être :

- Capacité à mener les équipes / Leadership
- Sens de l'écoute / Diplomatie
- Sens de l'initiative / Autonomie
- Sens du service
- Loyauté, en particulier envers son directeur
- Capacité à être réactif / Dynamisme

Informations complémentaires

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation, d'un CV, du dernier arrêté de promotion et des deux derniers rapports d'entretien professionnel, seront transmis à ce.sg.@ac-aix-marseille et ce.sgra@region-academique-paca.fr

Date de vacance de l'emploi :	Poste vacant
Date de début de publication :	27/02/2023
Date de fin de publication :	17/03/2023
Dossier suivi par :	Secrétariat général